

Commune de LOUVIGNY

Séance N° 4 du 25 août 2020

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le mardi vingt-cinq août deux mille vingt à vingt heures et zéro minute en la salle des fêtes de LOUVIGNY, rue du Presbytère, 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de Madame TORLOTING Brigitte, Le Maire.

Date de la convocation : **18 Août 2020**

Madame TORLOTING Brigitte, le maire ouvre la séance à 20 h 00.

Absent(s) excusé(s) : Madame BRUNET Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas

Procuration(s) : Madame BRUNET Emilie a donné procuration à Madame ROGET Véronique, Monsieur GROSDIDIER Thomas a donné procuration à Monsieur GUTHMULLER Anthony

Délibération D_2020_4_1

OBJET : Avis sur l'enquête publique LINGENHELD

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'enquête publique en cours concernant la demande d'autorisation d'exploiter relative à la modification des conditions de fonctionnement et à l'extension du centre de valorisation des déchets de la société LINGENHELD Lorraine à LOUVIGNY.

Elle se terminera le 18 septembre 2020. La commune de Louvigny est siège de l'entreprise.

Les autres communes concernées sont :

- Cheminot, Eply, Goin, Pagny-les-Goin, Pommerieux, Raucourt, Saint-Jure, Sillegny et Vigny

Monsieur André L'HUILLIER, ingénieur territorial principal retraité a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Durant la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable sur le site de la Préfecture.

Madame le Maire invite le conseil municipal à formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ÉMET un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par la société LINGENHELD.**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2020_4_2

OBJET : Approbation précédent conseil

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance du 25 juin 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur SADLER Rémy déplore cependant l'absence de procès-verbal.

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2020_4_3

OBJET : Mesures prises par délégation

Conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **PREND acte des décisions suivantes :**

Désignation	Montant TTC
<u>Travaux d'entretien :</u>	
✓ création des aérateurs au pourtour de la ceinture de finition du parquet de l'église + fourniture et pose serrure anti panique (SMS PAIUSAN)	3 948,24 €
✓ réparation porte local sapeurs-pompiers suite sinistre (SMS PAIUSAN)	1 656,00 €
✓ dépose et remplacement carrelages salle des fêtes + fourniture et pose natte de désolidarisation (SMS PAIUSAN)	700,80 €
✓ luminaire + vérification liaisons équipotentielles, logement RDC 2 Rue du Pré Joli (CLS COUSPEYRE)	157,92 €
sous-total	6 462,96 €
<u>Fournitures diverses :</u>	
✓ masques chirurgicaux (Laboratoire Mathé)	1 201,08 €
✓ désinfectant surface (ICA Hygiène)	52,44 €
✓ souffleur (Rocha)	819,54 €

✓ produits phyto sanitaires (Prodivert)	420,00 €
<i>sous-total</i>	2 493,06 €
<u>Informatique :</u>	
✓ fourniture et pose écran Actipanel + visualiseur (LBI Systems)	3 168,00 €
<i>sous-total</i>	3 168,00 €
<u>Frais d'impression :</u>	
✓ impression bulletin 400 ex. (Akséo)	1 791,39 €
<i>sous-total</i>	1 791,39 €
<u>Plantations :</u>	
✓ arbustes place Foch (Florest)	67,60 €
✓ plantes à massif (Bichwiller)	894,21 €
<i>sous-total</i>	961,81 €
TOTAL GÉNÉRAL	14 877,22 €

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2020_4_4

OBJET : Demande de subvention DETR Rénovation énergétique du collectif mairie

Madame le Maire,

- rappelle au conseil municipal la circulaire préfectorale fixant les modalités d'obtention des subventions DETR/DSIL 2020.
- propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention afin de financer les **travaux de rénovation énergétique des logements communaux et de la mairie.**

Le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'opération HT	199 200,00 €
Subvention DETR/DSIL (60 %)	119 520,00 €
Autres fonds	
Autofinancement	79 680,00 €

Madame le Maire appelle le conseil à débattre sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DONNE son accord de principe sur lesdits travaux de rénovation énergétique des logements communaux et de la mairie,**
- **SOLLICITE l'État pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif DETR/DSIL 2020,**
- **AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État,**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel susvisé ci-dessus,**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

DIT QUE l'opération est inscrite au Budget Primitif 2020, en section d'investissement.

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2020_4_5

OBJET : Demande de subvention DETR Réfection du City-stade

Madame le Maire,

- rappelle au conseil municipal la circulaire préfectorale fixant les modalités d'obtention des subventions DETR/DSIL.2020.
- propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention afin de financer les travaux de **réfection du City Stade**.

Le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'opération HT	20 384,00 €
Subvention DETR/DSIL (40 %)	8 153,60 €
Autres fonds	
Autofinancement	12 230,40 €

Madame le Maire appelle le conseil à débattre sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DONNE son accord de principe sur lesdits travaux de réfection du City Stade,**

- **SOLLICITE l'État pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif DETR/DSIL 2020,**
- **AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État,**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel susvisé ci-dessus,**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

DIT QUE l'opération est inscrite au budget primitif 2020, en section d'investissement.

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2020_4_6

OBJET : Demande de subvention préservation et restauration du patrimoine non protégé (Fontaine)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'obtenir par le biais de la Région Grand Est une subvention, dans le cadre du dispositif de préservation et de restauration du patrimoine non protégé.

Propose au conseil d'y inscrire la restauration de la fontaine communale.

Cède la parole à Madame DESHAYES Agnès , adjointe au maire, qui présente l'avant-projet sommaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ÉMET un accord de principe pour la restauration de la fontaine communale.**

Le dossier n'étant pas totalement chiffré, Madame le Maire propose de retravailler le sujet dans sa totalité et de le remettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Le conseil,

- **ACCEPTE la proposition de Madame le Maire.**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2020_4_7

OBJET : Délibération modificative (délégations consenties au maire)

Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier émanant de Monsieur le Préfet suite au contrôle de légalité de la délibération n° D_2020_3_12 par laquelle le conseil municipal a accordé à Madame le Maire un certain nombre de délégations en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette délibération indique aux points 21 et 22 que les délégations s'exercent "**dans les conditions de délégations fixées par le conseil municipal**". Il convient donc d'en définir les conditions dans lesquelles il souhaite donner délégation pour exercer ces droits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE de FIXER les conditions de délégations fixées aux points n° 21 et 22 comme suit :**

21° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal : **sur toutes les zones urbaines ou zones d'urbanisation futures délimitées par le PLU**, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code.

22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal : **sur toutes les zones urbaines ou zones d'urbanisation futures délimitées par le PLU**.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2020_4_8

OBJET : Modification de la dénomination de la commission CAO

Madame le Maire fait part au conseil municipal des observations émises par Monsieur le Préfet de la Moselle suite au contrôle de légalité de la délibération n° D_2020_2_5 du 26 mai 2020 relative à l'installation des différentes commissions, dont la commission "PLU, Habitat et Urbanisme, Appel d'offres, Bureau d'adjudication".

Ce dernier nous fait remarquer que celle-ci ne comporte que deux membres. Or, conformément aux dispositions combinées des articles L 1414-2 et L1411-5 du C.G.C.T., la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est constituée (pour les communes de - 3 500 habitants) par le maire ou son représentant et par trois membres du conseil municipal.

Par conséquent, invite le conseil municipal soit à **retirer** sa délibération susvisée, en ce qu'elle concerne la composition de la CAO, et à procéder à l'élection des membres de cette commission, conformément aux dispositions en vigueur,

ou

à modifier la dénomination de cette commission, afin que cette dernière ne fasse plus référence à la procédure formalisée que constitue l'appel d'offres.

Pour rappel : la CAO est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée HT est égale ou supérieure à :

- 214 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et à 5 350 000 € HT en matière de travaux. Les marchés qui répondent à un besoin dont la valeur est estimée inférieure aux seuils des procédures formalisées ne sont pas attribués par la CAO.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE de modifier la dénomination de la commission d'appel d'offres et, par conséquent, devient "Commission d'Ouverture des Plis.**

La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2020_4_9

OBJET : Renouvellement contrat groupé GAZ

Vu les directives européennes 2009/72/CE et 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1 et L. 331-4,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 8 mars 2019,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la mairie de Louvigny d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.

Article 2 : - La participation financière de la mairie de Louvigny est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise Brigitte TORLOTING, maire de Louvigny à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les formulaires de participation des marchés proposés.

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2020_4_10

OBJET : Remboursement d'une créance

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 25 juin 2020 celui-ci a décidé l'annulation de la créance d'arriérés de loyer de Monsieur Arnaud CUNY, ancien locataire du RDC 2 rue du Pré Joli pour un montant de 268,06 €.

Madame le Maire précise qu'à ce montant, il y a lieu de rajouter les frais subits par l'ancien locataire suite au remboursement tardif d'un avoir qui s'élève à **26,81 €**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder au remboursement de la somme de 26,81 € au profit de Monsieur Arnaud CUNY.**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_4_11

OBJET : Remboursement suite dégradation

Madame le Maire informe le conseil municipal de la dégradation d'une batterie et d'une clôture électrique d'un cultivateur par l'ouvrier communal lors du fauchage des abords de la route de la Hautonnerie. Le sinistre s'élève à 176,10 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder au remboursement de la somme de 176,10 € au profit de Monsieur René HENRION, propriétaire de la clôture électrique.**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2020_4_12

OBJET : Adhésion des communes de Flocourt - Tragny - Thimonville au SM des Eaux de Verny

Madame le Maire expose que, par délibération en date du 11 avril 2019, le SIE de Flocourt -Tragny Thimonville a émis le souhait d'être adhérent au SMIE de Verny afin de pouvoir lui transférer ses compétences "Eau".

Lors de son assemblée du 29 novembre 2019, le comité Directeur du SMIE de Verny a approuvé l'adhésion du SIE de Flocourt - Tragny - Thimonville.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SMIE de Verny a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE l'adhésion du SIE de Flocourt - Tragny - Thimonville au SMIE de Verny.**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte,		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2020_4_13

OBJET : Divers

Pour l'information du conseil municipal :

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Par délibération n° 2020_3_22 en date du 25/06/2020, le conseil municipal a établi la liste des contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Les services fiscaux ont, quant à eux, désigné les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants de la CCID. Madame le Maire en donne connaissance aux élus :

Commissaires titulaires :

- Mme BRUNET Emilie
- Mme DESHAYES Agnès
- Mme PICCOLI Sandrine

- M. GUTHMULLER Anthony
- M. HANRY Joël
- M. KERCKHOVE Emmanuel

Commissaires suppléants :

- Mme LAPOINTE Jocelyne
- M. L'HUILLIER Benjamin
- M. PAULOIN Pierre
- M. PONS Emmanuel
- Mme ROGET Véronique
- M. SADLER Rémy

Loyer AMAPA :

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'AMAPA a finalement procédé au paiement du loyer 2020 de la résidence "Les Vignelles".

Journée Mondiale du Nettoyage :

La commission Environnement souhaite faire participer les habitants à la Journée mondiale du nettoyage qui est prévue le 19 septembre 2020. L'opération Village Propre se déroulera de 9 heures à 12 heures.

Covid-19 :

Il est rappelé l'importance de rester vigilant. À ce titre, les gestes barrières sont plus que jamais d'actualité.

Les associations nous relancent pour reprendre leurs activités, mais nous restons dans l'attente des nouvelles consignes préfectorales.

Courrier reçu :

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur GIRARD Jean-Louis concernant la réalisation des travaux rue du Vieux Château et plus particulièrement l'implantation des dos d'âne.

Une réponse lui sera faite en conséquence, en précisant que le dossier a été vu avec l'ensemble des agriculteurs à l'époque et qu'il faisait partie d'un dossier sécurité sur lequel nous attendions les subventions qui ont été accordées en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

